

Cadmium : l'Assemblée prend ses responsabilités, au gouvernement de prendre les siennes

Mercredi 3 juin, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture, par 144 voix contre 22, la proposition de loi visant à réduire les risques sanitaires liés aux contaminations au cadmium dans l'alimentation. J'ai cosigné cette proposition de loi, portée par mes collègues Benoît Biteau et Clémentine Autain. Je me félicite de ce vote : il rompt avec sept ans d'inertie sur un poison que l'on connaît depuis trente ans.

Les effets du cadmium sont bien renseignés. Il est classé cancérigène avéré par le Centre international de recherche sur le cancer depuis 1993. Il s'accumule dans les reins et les os, altère la reproduction, et il est suspecté de jouer un rôle dans l'explosion des cancers du pancréas. La population française est la plus exposée de l'Union européenne : selon l'Anses, près d'un adulte sur deux dépasse le seuil critique d'imprégnation, et la totalité des enfants de deux à trois ans sont concernés.

La source de ces contaminations est connue : les engrais phosphatés utilisés en agriculture. Le cadmium qu'ils contiennent se retrouve ensuite dans le blé, le pain, les pâtes, les légumes et donc dans l'alimentation quotidienne des habitants. Le texte s'attaque directement à cette origine en abaissant la teneur maximale autorisée, de 90 mg/kg aujourd'hui à 40 mg/kg en 2027, puis 20 mg/kg en 2030.

Ce vote a révélé des lignes de fracture. Le gouvernement avait donné un avis défavorable, défendant une trajectoire deux fois plus lente — 60 milligrammes en 2027, 20 seulement en 2038 — au moment même où il mettait enfin en consultation un décret attendu depuis des années. Quant au Rassemblement national, il a voté contre, refusant de « céder aux exigences de la gauche écologiste ». Sur un cancérigène avéré qui contamine notre alimentation, l'extrême droite a fait de l'idéologie contre la santé de toutes et tous. Elle a préféré la posture partisane à la protection des Françaises et des Français. Le député RN de la Côte-d'Or a voté contre ce texte et a cosigné l'amendement qui en réclamait la suppression pure et simple. Au moment où les médecins alertent sur une « bombe sanitaire » et où l'Anses demande sans délai l'abaissement des seuils, le RN a fait passer la défense d'un modèle agricole dépendant d'engrais importés au détriment de la santé de celles et ceux qu'il est censé représenter.

Par ailleurs, ce vote rejoint la thèse centrale du rapport d'évaluation des politiques de santé environnementale que j'ai présenté le 16 avril dernier. Le cadmium y figure comme un des cas

emblématiques de l'inertie structurelle de l'action publique : un danger identifié de longue date, les alertes répétées des médecins et des agences sanitaires, et une décision publique qui se fait attendre faute de portage politique. La santé environnementale n'est la priorité d'aucun ministère : c'est un problème majeur.

Le travail n'est pas terminé. Le texte doit maintenant être examiné par le Sénat, selon un calendrier incertain. J'appelle le gouvernement à ne pas freiner et à laisser cette loi suivre son cours. J'appelle le Sénat à ne pas la vider de sa substance. Sur le cadmium comme sur les PFAS ou les pesticides, la règle doit être simple : quand on connaît le danger, qu'on en connaît la source, qu'on a les solutions, on agit.

Protéger l'alimentation, c'est protéger la santé. Ce devrait être une évidence ; c'est encore un combat.